

Programme de Pays pour le Burundi (2010-2014)

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-6	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7-15	3
III. Programme proposé	16-26	5
IV. Stratégie de Coopération	26-27	6
V. Gestion, suivi et évaluation.	28-30	6
<i>Annexe</i>		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burundi (2010-2014)		7
Cible de Mobilisation des ressources.....		13

Introduction

1. Le Programme de pays 2010-2014 du Burundi représente l'aboutissement d'un processus de consultations avec le Gouvernement (GoB), la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, ainsi que les agences du Bureau Intégré du Système des Nations Unies au Burundi (BINUB). Ce programme s'articule autour des priorités nationales contenues dans le Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix au Burundi (CSCP), le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Vision Burundi 2025, les leçons tirées de la revue du Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies (UNDAF) 2005-2008 et les orientations prioritaires de l'UNDAF 2010-2014. Il s'inspire aussi des axes d'intervention du Plan Stratégique 2007-2011 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2008. Parallèlement, il tient compte des principes de coopération souscrits par les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi dans le cadre de la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

I. Analyse de la situation

2. Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dernières années en matière de consolidation de la paix, particulièrement avec la démilitarisation du dernier groupe rebelle opérationnel dans le pays. Cependant, la situation au Burundi demeure encore fragile en matière de sécurité et de développement pouvant hypothéquer ses capacités à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

3. Sur le plan économique, la situation reste marquée par les effets néfastes de la crise datée de 1993 et de la conjoncture économique et financière mondiale. Les dernières enquêtes de 2006 indiquent qu'environ 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 33,5% en 1991. Cependant, de 4,5 % en 2008, les prévisions nationales actuelles misent sur une augmentation de la croissance économique à 5%, de 2009 à 2011¹. Quant aux réformes macroéconomiques, des progrès notables ont été enregistrés et le Burundi a déjà atteint le point d'achèvement pour l'initiative PPTTE au début de l'année 2009. En outre, le 7 Juillet 2008, le Burundi a signé avec le FMI un nouveau Programme macro-économique destiné à soutenir la mise en œuvre du CSLP et consolider les équilibres et la stabilité macroéconomiques.

4. Le secteur social a été gravement affecté par le conflit. L'espérance de vie a baissé de 51 ans en 1993 à environ 42 ans en 2006. La mortalité infantile demeure très élevée, avec un taux de 176 pour mille en 2006. Le ratio de mortalité maternelle est estimé entre 615 et 800 décès pour 100.000 naissances vivantes. Le taux de séroprévalence du VIH/SIDA était de 3,46% en 2006, tandis que les projections se situent entre 3,57% à 4,1% en 2011². En matière d'éducation, le nombre d'enfants scolarisables dépasse largement la capacité d'accueil et constitue un défi majeur à la politique nationale de scolarisation universelle. Par ailleurs, la pression démographique avec un taux de croissance de 2,6%, couplée avec de sérieux problèmes fonciers et la pauvreté exacerbent les tensions communautaires et aggravent la dégradation de l'environnement. Le retour massif de réfugiés et d'expulsés, la réinstallation des déplacés internes ainsi que la démobilisation des ex combattants augmentent dramatiquement la demande de services d'appui à la réintégration socioéconomique durable des populations affectées par le conflit.

5. Sur le plan sécuritaire, le processus de réforme du secteur sécuritaire a avancé très lentement, principalement dû aux retards dans la démilitarisation effective du Palipehutu-FNL. La persistance de l'insécurité interne et transfrontalière, aggravée par la circulation incontrôlée des armes légères, ont eu un impact très négatif sur la sécurité des biens et des personnes. On estime qu'environ 100,000 foyers détiennent des armes illégalement³ alors que le taux d'homicide est de 12,3 par 100,000 habitants ce qui est bien au delà de la moyenne mondiale de 7,6. Dans ce contexte, la concrétisation de l'accord de cessez le feu par la transformation du Palipehutu/FNL en parti politique, son intégration dans les forces de défense et de sécurité et la démobilisation et réintégration de ses combattants constituent les événements majeurs en terme sécuritaire.

¹ International Development Association and International Finance Corporation, Country Assistance Strategy for the Republic of Burundi for the Period FY09-FY12, July 8, 2008, Document of the World Bank, page i.

² Base de Données sur Développement Humain au Burundi, 2008.

³ Les armes légères au Burundi : Après la paix, le défi du désarmement civil, Small Arms Survey et Ligue Iteka avec le soutien du PNUD-Burundi et d'Oxfam NOVIB, Genève : 2007, p.2.

6. Les défis à relever restent nombreux, à savoir : le relèvement communautaire, la réforme du secteur sécuritaire et judiciaire, la promotion de la gouvernance démocratique, particulièrement dans le renforcement du cycle électoral, la relance économique et la préservation de l'environnement. Dans ce vaste contexte, le développement des capacités nationales devienne un facteur décisif pour rendre durable les investissements en termes de consolidation de la paix et développement équitable.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le programme de pays 2005-2007 du Burundi, étendu jusqu'en 2009, a été mis en œuvre dans un environnement national de sortie de crise, de consolidation de la paix et dans le cadre d'une mission intégrée des Nations Unies. Ce programme a bénéficié entre autres de l'appui des partenaires du développement à travers le Programme d'Urgence 2006 destiné à répondre aux **besoins socioéconomiques** critiques post transition ainsi que de la Commission de Consolidation de la Paix à travers le financement des interventions catalytiques d'appui à la consolidation de la paix.

8. Dans ce contexte, le PNUD a joué un rôle de premier plan dans la mise en application de la réforme des NU notamment par un appui stratégique, programmatique et opérationnel au Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi, en apportant son expertise technique, des ressources humaines ainsi que financières en appui à l'intégration et la programmation conjointe.

9. Dans le domaine de la planification stratégique et de la coordination de l'aide, le Burundi dispose d'une cadre de coordination par la mise en place du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) et l'appui institutionnel au Comité national de Coordination des Aides (CNCA), en ligne avec la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra. Le Burundi, est déjà engagé dans la réflexion prospective de prévention de conflit et de développement durable à travers l'exercice « Burundi - Vision 2025 », l'élaboration d'une stratégie nationale de planification basée sur les OMD avec de cadres nationaux formés dans la matière. Le PNUD a, en outre, soutenu l'organisation de la Table Ronde en mai 2007 qui a permis la mobilisation sans précédents de ressources additionnelles de l'ordre de 681, 240,000 \$ pour la mise en œuvre du CSLP.

10. En matière de gouvernance démocratique, le Burundi a renoué avec la culture démocratique et complété la transition grâce à la conduite exemplaire des élections en 2005. Dans ce contexte, le PNUD avec l'appui de partenaires au développement, a appuyé le processus électoral, le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans l'éducation civique électorale, la promotion de la culture démocratique par le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques, le développement institutionnel du Parlement et le processus de décentralisation et de renforcement de la gouvernance locale. Il a également contribué au processus de développement des capacités de l'État selon l'engagement d'Ouagadougou (FAG VII) par le développement d'une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'Etat.

11. En matière de relèvement communautaire et de développement local, les capacités des communautés à accueillir l'afflux massif des rapatriés et refoulés, les déplacés intérieurs et les ex combattants ont été substantiellement améliorées, principalement dans des zones à forte concentration de population affectée par la crise. A travers les Plans Opérationnels Intégrés de Réintégration(POIRES), le PNUD a aidé la planification et la coordination des interventions de tous les partenaires en matière de réintégration dans 13 provinces. Il a contribué à l'amélioration de l'habitat et des infrastructures sociales de base et à la restauration des capacités de production des populations affectées par la crise. Les organisations de la société civile ont été appuyées dans la lutte contre le VIH/SIDA en appui aux efforts du GoB conduisant à une réduction sensible de la séroprévalence. Avec l'appui à l'établissement de la Commission Nationale de Terres et d'autres Biens, le PNUD a renforcé les mécanismes nationaux de règlement du contentieux fonciers et contribué au rétablissement progressif de la confiance au sein de la population.

12. En matière de protection de l'environnement et de réduction des catastrophes naturelles, un engagement des plus hautes autorités du pays sur une bonne gestion environnementale, de prévention et gestion des catastrophes naturelles a été obtenue grâce à l'élaboration du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PANA), la formulation des états des lieux pour la mise en œuvre de la Convention cadre des NU sur les changements climatiques; la mise en place de la

Plateforme Nationale de Gestion des Catastrophes et l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes.

13. Dans le domaine sécuritaire la situation a été améliorée substantiellement ce qui a permis le retour et la réintégration des réfugiés et rapatriés dans leurs communautés d'origine. L'appui du PNUD a facilité, d'une part, la mise en place des mécanismes de coordination nationale dans le domaine de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et, d'autre part, l'appui au GoB dans l'accomplissement des principes et normes sous-régionales et internationales dans la matière. Ceci a contribué à la destruction de près de 8.000 armes, 9100 engins explosifs, plus de 170,000 munitions de calibre divers ainsi que le déminage de 98% des zones suspectes. Il a également appuyé le processus de réforme du secteur de sécurité, notamment le casernement des forces de défense et leur formation en droits humains ; la réforme des services de renseignement et le recensement des effectifs de la police nationale. Toutefois, la poursuite du renforcement des institutions de sécurité, ainsi que la lutte contre la violence armée, y compris le désarmement de la population civile, demeurent une priorité, compte tenu de ses rapports étroits avec le développement.

14. Dans le secteur de la justice, la population eu un regain de confiance à la justice et la capacité de l'appareil judiciaire accrue grâce notamment à : a) la définition et la mise en œuvre de la justice pour mineurs ; et b) le développement des capacités des administrations judiciaire et pénitentiaire, y compris la construction des tribunaux et prisons. L'appui matériel et en infrastructure au ministère de la Justice et à la Cour Suprême, de même que le renforcement des capacités des acteurs et l'appui au fonctionnement des juridictions et parquets ont permis de rapprocher la justice des administrés. Cet appui, qui a privilégié la synergie avec les partenaires internationaux et la société civile, a contribué à réduire le recours à la violence comme mode de règlement des conflits. Il a également contribué à améliorer l'image de la justice au sein de la population.

15. Globalement, les principales leçons apprises du cycle précédent sont : 1) l'engagement du Bureau Pays dans des opérations post-conflits exige au préalable une analyse de ses capacités d'exécution, permettant un renforcement approprié de son dispositif de réponse. La mise en place du Centre Intégré des Services de Nations Unies –même si tardive– constitue aujourd'hui un atout. 2) la complémentarité et l'harmonisation des actions avec les autres partenaires maximise les résultats en terme d'impact et coût-efficacité ; 2) le développement soutenu des capacités endogènes, notamment au niveau communautaire, s'avèrent la meilleure voie vers l'appropriation nationale 3) l'approche intégrée permet d'optimiser les avantages comparatifs des agences, d'accroître l'impact des interventions conjointes et faciliter l'alignement du SNU aux priorités nationales; 4) la mise à disposition rapide des ressources « PBF » pour répondre aux urgences de la sortie de crise s'est démontrée un outil extrêmement efficace, permettant le déclenchement des actions catalytiques pour le moyen terme. L'approche « projet » utilisée a, cependant, créé une fragmentation des initiatives en diminuant les impacts recherchés ; 5) l'introduction de l'approche « *early recovery* » dans la définition des priorités et des modalités d'intervention s'est montré un outil programmatique essentiel pour garantir l'interdépendance entre l'agenda de paix et celle du développement.

III. Programme proposé

A. Liens avec l'UNDAF

16. L'UNDAF actuel, élaboré en collaboration avec le Gouvernement, la société civile et les partenaires au développement, s'inspire des outils nationaux de pilotage et de mise en œuvre des OMD dont le CSLP, le CSCP et des principes de la « Vision 2025 ». Le CPD 2010-2014 est aligné aux quatre priorités stratégiques de l'UNDAF 2010-2014, à savoir : a) appui à la planification stratégique et à la coordination de l'aide ; b) appui au relèvement communautaire, le développement local et la préservation de l'environnement; c) appui à la réconciliation nationale et à la promotion et la protection des droits de l'homme ; et d) appui à la gouvernance démocratique.

B. Orientations stratégiques

17. Le Programme de pays 2010-2014 du PNUD intervient dans le contexte de consolidation de la paix vers un développement durable. Ainsi, la conception et la mise en œuvre des interventions du PNUD en appui aux quatre domaines stratégiques prioritaires ci-dessus mentionnés tiendront compte d'une série de thèmes transversaux, dont la dimension du genre dans tout le cycle de programmation et exécution, le développement des capacités, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre le VIH/SIDA et la préservation de l'environnement.

18. Tous les programmes et projets seront formulés selon l'approche droits ; le genre sera intégré dans tous les programmes et projet, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour l'égalité des genres 2008-2011 et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité; le VIH/SIDA fera l'objet d'une réponse communautaire intégrée et des indicateurs de suivi seront élaborés ; et l'approche développement des capacités sera adoptée de manière systématique dans au moins quatre secteurs (coordination de l'aide, relèvement communautaire et réintégration, passation des marchés et prévention et gestion des catastrophes naturelles).

19. En rapport avec la gestion des risques, une analyse sera conduite et une stratégie de gestion élaborée et revue trimestriellement. La gestion des risques fera donc partie intégrante de toutes les phases du cycle de programmation et exécution proposé, tout en favorisant le partage de meilleures pratiques et connaissances. En terme de programmation et gestion ressources, le PNUD veillera à l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra, ainsi que aux recommandations issues de la Déclaration de Doha sur la nouvelle architecture de l'aide au développement.

20. L'appui à la planification stratégique et à la coordination de l'aide. Le PNUD appuiera le gouvernement à finaliser et opérationnaliser la Vision 2025, qui devra être traduite en politiques, stratégies et programmes soutenus par des mécanismes de suivi évaluation et par un système fiable de collecte, analyse et diffusion de données statistique désagrégées par sexe. De même, l'appui du PNUD aidera le Burundi à tirer un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale et ses autres engagements internationaux. Le PNUD poursuivra également son appui au renforcement des mécanismes de coordination de l'aide dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Forum d'Accra et la Conférence de Doha sur l'efficacité de l'aide, en plus du renforcement des capacités du gouvernement en matière de promotion de la coopération Triangulaire et Sud-Sud.

21. Le relèvement communautaire, le développement local et la préservation de l'environnement. Le PNUD appuiera les structures nationales – central et local – chargées de la question foncière, de la réintégration en matière de formulation de politique, de planification, de coordination et de suivi du processus de réintégration socioéconomique durable des rapatriés, des déplacés et des ex-combattants. A travers l'approche « *early recovery* », l'appui du PNUD visera : a) la relance des économies locales par la revitalisation des actifs et des capacités de production, avec un accent particulier sur la promotion de l'entrepreneuriat local privé et associatif, avec une attention ciblée aux jeunes, aux femmes et d'autres groupes à risque ; b) l'accès à l'habitat décent et aux services sociaux de base fonctionnels; c) la promotion de la gouvernance locale et sécuritaire par le renforcement des capacités communautaires et des mécanismes inclusifs de prise de décision.

22. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurisation communautaire par la professionnalisation des Forces de sécurité et la justice de proximité, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et le désarmement de la population civile. Le PNUD visera, en outre, à consolider les pratiques de dialogue et de résolution pacifique des divergences – particulièrement les conflits fonciers- au sein des communautés, en vue de renforcer la réconciliation et la cohésion sociale.

23. Par ailleurs, le PNUD aidera le Gouvernement à exécuter son Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), le Plan d'action national de prévention des catastrophes, à assurer une gestion durable des ressources naturelles, à intégrer la prévention et la gestion des désastres dans les planifications sectorielles, et à prévenir et coordonner des mécanismes de réponse en cas de désastres.

24. L'appui à la réconciliation nationale et à la justice. En vue de promouvoir la réconciliation nationale, le PNUD, en partenariat avec l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Burundi et le BINUB, poursuivra l'appui au GoB

dans la mise en œuvre des consultations nationales larges et inclusives sur la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi. En outre, le PNUD continuera sa contribution visant à rendre les organes judiciaires et pénitentiaires plus efficaces et fonctionnels par la promotion de l'indépendance et de l'efficacité de la magistrature ; l'amélioration de l'accès à la justice ; la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants ; et l'amélioration du respect des droits de l'homme.

25. L'appui à la gouvernance démocratique. L'appui du PNUD visera l'amélioration de la capacité de l'Etat à conduire le développement durable, notamment à fournir des services et biens publics de qualité. Le PNUD poursuivra son appui à la consolidation de la culture démocratique ; l'appui au Parlement et autres institutions démocratiques ; le développement des capacités des leaders politiques ; la réforme de l'administration publique ; et le développement des capacités de la Société civile et des medias. En outre, il appuiera également le cycle électoral, à travers le renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Indépendante organe permanent chargé de l'organisation des scrutins électoraux, les prochaines élections étant prévues en 2010.

IV. Stratégie de Coopération

26. Compte tenu de la transformation de l'environnement financier mondial, de la nouvelle architecture de l'aide internationale et les enjeux planétaires dus au réchauffement climatique, le PNUD compte appuyer le Burundi à relever ses principaux défis nationaux à travers les quatre axes d'intervention retenus. Le renforcement des capacités nationales, l'optimisation du partenariat public-privé, la promotion de la coopération Sud-Sud et la pleine insertion du pays dans le contexte socioéconomique sous-régional sont des facteurs décisifs pour la réussite du programme.

27. Le PNUD s'engagera dans la poursuite des reformes des Nations Unies visant une majeure intégration du SNU et l'harmonisation avec les autres partenaires au développement et l'alignement avec les priorités nationales. Il entend développer un leadership au niveau de l'intégration programmatique à travers notamment la coordination des programmes intégrés, le développement des services communs, notamment l'introduction du HACT et le suivi/évaluation conjoint de l'UNDAF. De même, il envisage la gestion préventive des risques qui pourraient entraver le bon déroulement de ce programme.

V. Gestion, suivi et évaluation du programme

28. Le suivi/évaluation du programme sera synchronisé avec ceux de l'UNDAF et assuré au niveau des différents comités et leur mécanismes : Comités de Programme, d'Effets et de projet représentatifs de toutes les parties prenantes et qui seront reflétés dans le plan de suivi évaluation du CPAP. Le processus de suivi évaluation se verra continue et veillera à ce que les indicateurs de résultats soient bien suivis. Le programme fera objet d'une réunion de revue annuelle interne, et d'évaluation à mi-parcours et finales indépendantes. Les effets feront objet d'évaluations régulières conformément au plan de suivi/évaluation du CPAP.

29. L'introduction progressive de la modalité d'exécution nationale (NIM) au long du programme sera une priorité, sur la base des évaluations exhaustives qui commenceront à partir de 2010; néanmoins, là où les capacités n'existent pas, en accord avec le GdB, il sera recouru à la modalité directe (DIM) sur demande du gouvernement et après accord du Bureau Régional Afrique.

30. Le programme 2010-2014 fera l'objet d'une revue à mi-parcours en 2012 et une évaluation en profondeur en 2014. Le CPD fera également objet d'une revue annuelle, de même que des évaluations des progrès vers les effets seront conduites conformément au plan d'évaluation qui sera ajusté à celui d'UNDAF. Un plan de suivi évaluation détaillé avec des indicateurs de performance et de délai sera annexé au CPAP. Le processus suivi évaluation annuel des progrès sera conduit de manière participative, à l'aide des mécanismes de concertation ouverts aux partenaires extérieurs. La gestion systématique des risques permettra également d'opérer les ajustements nécessaires au cours de la conception et la mise en œuvre du programme. Le système de reporting sera assuré régulièrement à travers Atlas.

Résultats et cadre des ressources 2010-2014

Priorité nationale: Appui à la Planification stratégique et à la Coordination Effet UNDAF#1 : Le système de planification stratégique est encrée dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.				
Domaine de résultat-clé/Effet du Programme	Produits du Programme	Indicateurs des produits	Rôle des partenaires	Ressources (millions US\$)
planification stratégique Les institutions gouvernementales clés ont les capacités nécessaires pour animer un système de planification stratégique participatif qui inclut les acteurs nationaux et internationaux et qui tient compte des normes et engagements régionaux et internationaux Indicateur: Nombre d'outils de planification stratégique bases sur les OMD (Cible: 100%)	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les couches de la population ont pris connaissance de la vision Burundi 2025 et s'en approprient; - Les capacités nationales de formulation, mise en œuvre et suivi/évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles sont renforcées ; - Des outils de mise en œuvre et de suivi évaluation de la vision sont développés. 	<p><u>1:</u> Pourcentage de la population a) ayant une bonne connaissance de la Vision b) utilisant la vision dans leur projets individuels</p> <p><u>2:</u> nombre de politiques nationales formules au regard du CSLP et un cadre de S&E mis en place (Base : /Cible:5)</p> <p><u>3:</u> Données fiables sur les indicateurs OMD et CSLP désagrégées par sexe (Base : /Cible:)</p>	Points focaux ministères impliqués dans la planification stratégique ; SP-CNCA, REFES PNUD : renforcement des capacités du ministère du plan BAD, Belgique, BM, DFID, Norvège et UE : appui technique et financier OSC : dialogue avec les partenaires technique ; Autres: à déterminer	Ressources régulières : 4,000 Autres ressources : 1,500
Intégration sous-régionale Le Burundi tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration sous-régionale, tenant compte des défis mondiaux Ind: nombre de mécanismes de suivi sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> - La participation du Burundi dans le processus d'intégration sous-régionale est effective; - 	<p><u>1:</u> Nombre d'outils de mise en œuvre des accords sectoriels mis en place (Base : / Cible:70%)</p>	PNUD: Appui technique et financier aux partenaires nationaux HCR, IOM ; Appui technique et financier aux partenaires nationaux DFID, Norvège et UE : appui technique et financier OSC : dialogue avec les partenaires technique Autres: à déterminer	Ressources régulières: 2,072.25 Autres 750
Priorité nationale: Appui au Relèvement Communautaire Effet UNDAF #2: Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socio-économique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.				
Entreprenariat local et la création d'emplois Les systèmes de production et l'entreprenariat local sont renforcés pour créer l'emploi, assurer la sécurité alimentaire des ménages la réintégration socio-économique durable des populations affectées par la crise et contribuent à trouver une solution durable à la question foncière Ind: conditions de vie de population affectées par le conflit améliorée (cible : 50%)	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes affectées par le conflit ont accès à des moyens de subsistance et sont réintégrées de manière durable; - Les villages ruraux intégrés sont autosuffisants et constituent des pôles de développement local. 	<p><u>1:</u> Augmentation de 20% du revenu moyen des ménages</p> <p><u>2:</u> Nombre de villages intégrés ayant pratiquant l'entreprenariat local (Base :0, Cible:23)</p>	PNUD: Appui technique & financier Secteur privé & OSC: Mise en œuvre FAO : Mise en œuvre FENU: Mobilisation des ressources et mise en œuvre UN-Habita : appui technique Autres: à déterminer	Ressources régulières: 2,186 Autres ress. 42,200

<p>Accès aux services sociaux de base de qualité Les communautés ont un accès équitable aux services sociaux de base et à terme elles ont les capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion Ind: services sociaux de base délivrés à la population (cible)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre et qualité des infrastructures de base accrues ; - Villages ruraux intégrés comme mode de réintégration et pôle de développement local. 	<p>1: Nombre d'infrastructures sociales de base construites (Cible:60) 2: Les personnes vivant dans les villages intégrés accèdent aux services économiques locaux (Base :0, Cible:23000)</p>	<p>PNUD: Appui technique & financier Secteur privé & OSC: Mise en œuvre UNCT : appui technique et financier dans divers domaines des mandats respectifs Autres: à déterminer</p>	<p>Ress. rég. 1,822 Autres ress. 12,660</p>
<p>Gouvernance locale et sécuritaire Les structures décentralisées au niveau provincial et communal ont les capacités nécessaires pour conduire une planification locale participative, améliorer la gestion foncière, assurer la sécurité des communautés et leur fournir des services de qualité Les collectivités locales fournissent des services de qualité dans des communautés sécurisées Indicateur : structures décentralisées plus crédibles au niveau national et local et offrant des services de qualité répondant aux besoins des citoyens. Base : 0, cible : 40%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les services publics de qualité rendus par les entités décentralisées sont accessibles aux populations ; - Les mécanismes d'une participation inclusive des citoyens pour influencer sur le processus de prise de décision dans la gestion des affaires locales sont développés - Les victimes de violences sexuelles sont prises en charge dans le cadre des interventions de relèvement communautaire; - La sécurité communautaire est renforcée par la lutte contre les ALPC et l'accès à la justice de proximité est renforcée ; - Des mécanismes d'échange et de résolution pacifique des conflits sont mis en place ; 	<p>1: Proportion des communes équipées en matériel et dotées de personnel qualifié pour l'offre de service à la population (Base : 0, Cibles : 40%) 2. Réseau des femmes élues locales existe au sein de l'association des élus locaux et est opérationnel (Base : Réseau n'existe pas Cible : Réseau créé) 3: Augmentation du nombre de victimes des violences sexuelles ayant bénéficié de prise en charge (20%) 4: Taux de criminalité armée réduit de 50% 5: 40% des litiges réglés par les Bashingantahe et les Tribunaux de résidence.</p>	<p>PNUD + FENU: appui à la mise en œuvre du PAT et à la mobilisation des ressources (à travers un programme conjoint) Union européenne : Appui technique et financier UNFPA: appui financier Coopération suisse : appui financier OSC : Dialogue et plaidoyer Gouvernement : Planification et coordination Autres: à déterminer</p>	<p>Ressources régulières: 1,822 Autres ressources : 16,880</p>
<p>Prévenir les changements climatiques et les catastrophes naturelles Capacités de préparation et des réponses aux catastrophes naturelles renforcées Ind: mécanismes nationaux de prévention opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les écosystèmes et les milieux dégradés sont réhabilités ; - Les capacités et mécanismes nationaux de prévention et de réponse aux catastrophes sont développées. 	<p>1. Augmentation du nombre de Bassins versant aménagés (Cible: 100000 ha) et aires naturelles protégées (Base:2, Cible:14) 2. Micro centrale hydroélectrique fonctionnelles (Base : 0, Cible: 4) ; 3. système de collecte de données sur les risques liés aux catastrophes fonctionnel (Base : 0, Cible:1) ; 4.Existence d'un plan d'action pour la prévention et la réponse nationale (Base : 0, Cible : 1).</p>	<p>PNUD: Appui technique & financier GEF : Appui financier UNOPS : Mise en œuvre BAD : Appui financier FAO : Appui technique CRB : Appui technique Autres: à déterminer</p>	<p>Ressources régulières: 1,456.7 Autres ressources : 12,660</p>
<p>Priorité nationale: Appui à la Réconciliation Nationale à la Promotion et protection des droits de l'Homme</p>				
<p>Effet UNDAF #3: Les institutions nationales et locales, la Société Civile et les Communautés sont mieux outillées pour protéger les Droits de l'Homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et la lutte contre l'impunité</p>				

<p>Transparence et accès à la justice</p> <p>Les mécanismes de justice de transition sont mis en place et sont fonctionnels et permettent de lutter effectivement contre l'impunité et de favoriser la réconciliation nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de justice de transition mis en place et fonctionnels. 	<p>2. consultations nationales réalisées. (Base : pas de consultations, Cible: les consultations réalisées)</p>	<p>PNUD et OHCDH : Plaidoyer et appui technique aux partenaires nationaux Ministère des Droits de l'Homme et du genre Autres: à déterminer</p>	<p>Ressources PNUD :1000</p> <p>Autres ressources: 1000</p>
<p>Les systèmes, institutions et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme sont mieux outillés pour réduire significativement les violations des droits de l'Homme et une culture des droits de l'Homme est progressivement et systématiquement implantée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire 	<p>Pourcentage de litiges traités par les tribunaux ; degrés de respect des règles minima des Nations Unies sur la détention</p>	<p>PNUD et OHCDH : plaidoyer et appui technique aux partenaires nationaux ministère des droits de l'homme et du genre Autres : a déterminer</p>	<p>Ressources PNUD : 2643.35</p> <p>Autres ressources: 1000</p>
<p>Priorité nationale: Gouvernance démocratique</p>				
<p>Effet UNDAF #4 Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population.</p>				
<p>Démocratie et participation citoyenne</p> <p>Le dialogue entre les acteurs nationaux est renforcé en vue de l'aboutissement définitif du processus de paix et de la consolidation de la culture démocratique</p> <p>Cycle démocratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La culture du dialogue est instituée comme mode de gestion des organisations - Processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de résolution pacifique des conflits amélioré ; des cadres de dialogues permanents sont mis en place - La CENI renforcée dans sa fonction de garant de la gestion du processus électoral 	<p>Au moins deux forum nationaux organisés par an Base : 0</p> <p>Des acteurs nationaux de la société civile, partis politiques, administration locale participent aux campagnes d'éducation citoyenne et à la paix</p> <p>Au moins trois cadres de dialogues mis en place au niveau national</p> <p>La CENI entièrement opérationnelle et à même de conduire le processus électoral (Personnel de la CENI et de ses démembrements formé en matière des élections)</p> <p>Appuis technique, financier, logistique et organisationnel fournis pour les élections de 2010</p> <p>Accompagnement de la gestion post électoral fourni</p>	<p>PNUD : appui conseils techniques Mobilisation des acteurs BINUB : Appuis/conseils politiques Autres: à déterminer</p> <p>PNUD : appui conseils techniques Mobilisation des acteurs BINUB : Appuis/conseils politiques</p> <p>Partenaires au développement : Appuis financiers et coordination technique et politique</p>	<p>Ressources régulières : 1,507.3</p> <p>Autres ressources : 1,500</p> <p>Ressources régulières : 500</p> <p>Autres ressources : 15,000</p>

<p>Institutions nationales démocratiques et de consolidation de la paix</p> <p>Le parlement, les partis politiques et les autres institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique</p>	<p>Les capacités législatives, de représentation et de contrôle des parlementaires sont accrues ; L'efficacité de l'administration parlementaire dispose d'un appui de qualité</p> <p>Les partis politiques fonctionnant sur des bases démocratiques les valeurs républicaines ;</p>	<p>1. nombre de lois votées et de sessions plénières du Parlement ouvertes au public - (Base : Césure entre l'action parlementaire et les réalités socio économiques des populations, Cible : Orientation de l'activité parlementaire en fonction des besoins réels de la population) ; 2. augmentation du pourcentage de partis ayant tous les organes de gouvernance, prenant en compte le genre et tenant régulièrement leurs réunions statutaires (Cible : 60%) ;</p>	<p>PNUD : appui technique et renforcement des capacités BINUB section politique : Conseils politiques Coopération technique belge : Appui technique et financier ; Union européenne (AWEPA et <i>Gutwara Neza</i>) : Appuis techniques. Autres : à déterminer</p>	<p>Ressources régulières: 2,000</p> <p>Autres ressources : 1,100</p>
<p>Participation des acteurs non étatiques</p> <p>La société civile et les médias contribuent de façon efficace à la consolidation de la culture démocratique et au développement socio-économique Indicateur: Institutions politiques fiables et jouant pleinement leur rôle en interaction avec la population ;</p>	<p>Les organisations de la société civile et les médias sont mieux outillés pour la promotion de la démocratie et sont pleinement impliqués dans l'information et la formation civique de la population ;</p>	<p>3. Nombre de journalistes et membres des OSC formés pour le monitoring des institutions publiques (Base : / Cible :) ;</p>	<p>PNUD : appui technique et renforcement des capacités ; BINUB</p>	<p>Ressources régulières: 1,000</p> <p>Autres ressources : 1500</p>
<p>Réforme de l'administration publique et lutte anti-corruption</p> <p>Les services publics sont plus accessibles à la population et leur qualité est améliorée, permettant de consolider la démocratie, d'accroître la gestion de la chose publique et d'être plus crédibles et accessibles à la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La population accède librement et équitablement à des services publics de qualité ; - Les structures de lutte contre la corruption sont opérationnelles au niveau central et local; et les capacités des OCS pour le monitoring des cas de corruption sont renforcées ; - Capacités de supervision des comptes publics de la Cour des Comptes et des commissions économique-financières du Parlement renforcées ; - L'institution de l'Ombudsman est mise en place et fonctionne effectivement. 	<p>1. Le projet de texte de loi portant réforme de l'administration publique et ses différents outils d'exécution ; Nombre de ministères clés rationalisés (Base 1: , Cible :4) 2. Nombre des outils anti-corruption de la Convention des NU Anti-corruption établis et fonctionnels ; (Base : / Cible :) 3. Nombre de membres de commissions parlementaires économique-financières formées ; (Base : / Cible :) 4. Pourcentage de dossiers soumis et traités par l'Ombudsman. (Base :0%, Cible :30%)</p>	<p>PNUD: Appui technique et financier ; FENU, MAE, GTZ, USAID, KfW : appui technique et financier/micro finance ; Réseau YEN, BM, Norvège, BIT : appui technique et financier/Emploi des jeunes.</p>	<p>Ressources régulières: 2,278.7</p> <p>Autres ressources : 1,120</p>